



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3371**

commune (s) : **Bron**

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 890 et 954 de la copropriété Terrailon, situés 23 rue Guynemer, à M. et Mme Khelfaoui

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 9 septembre 2019****Décision n° CP-2019-3371**

commune (s) : Bron

objet : **Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 890 et 954 de la copropriété Terrailon, situés 23 rue Guynemer, à M. et Mme Khelfaoui**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

**I - Contexte de la cession**

En prévision de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Métropole de Lyon a acquis des appartements dans la copropriété Terrailon, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

En conséquence, et au vu de ce projet, la Métropole, par décision de la Commission permanente n° CP-2018-2649 du 8 octobre 2018, a approuvé la transaction validant l'acquisition des biens propriété de monsieur et madame Khelfaoui et composés d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 425 et 575 situés 21 rue Guillermin à Bron.

Par ailleurs, et par acte du 1<sup>er</sup> décembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon a acquis un appartement et un garage formant respectivement les lots n°890 et 954 de la copropriété Terrailon situés 23 rue Guynemer à Bron.

**II - Désignation des biens cédés**

Ainsi, et dans ce cadre, il est proposé à la Commission permanente la cession à monsieur et madame Khelfaoui des biens constitués :

- d'un appartement de type T4, d'une superficie d'environ 65 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-chaussée, formant le lot n° 890 avec les 285/223 937 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, formant le lot n° 954 avec les 3/223 937 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé au 23 rue Guynemer à Bron.

**III - Conditions de la cession**

Aux termes du compromis, la Métropole céderait les biens en cause, au prix de 76 000 € ;

Par ailleurs, la Métropole prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 2 100 €.

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 21 février 2019, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 76 000 € à monsieur et madame Khelfaoui, d'un appartement d'environ 65 m<sup>2</sup> et d'une cave formant respectivement les lots n° 890 et 954 de la copropriété Terrailon, situés 23 rue Guynemer à Bron, dans le cadre d'un relogement relevant de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 27 juin 2016, pour un montant de 40 723 001,61 € en dépenses et 21 863 906,13 € en recettes sur l'opération n° OP17O0827.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 76 000 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 65 716,90 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 21321 - fonction 01, aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° OP17O2762.

**5° - La dépense** de fonctionnement en résultant correspondant aux frais d'acte notarié, soit 2 100 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 011 - opération n° OP17O4948.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.**